

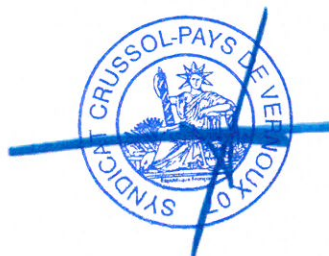
OBJET

N° 05/2020

Participation
communale
d'équipement pour
le réseau d'eau de
défense – incendie
de Toulaud Route de
Marsannoux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE.

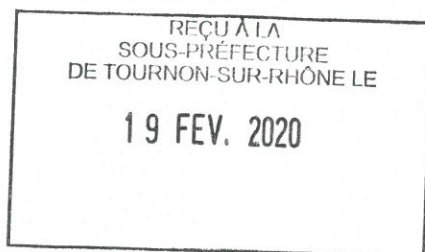


Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.



L'an deux mille vingt, le cinq février, le Comité du Syndicat dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de
Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 32

Qui ont pris part au vote : 32

Date de convocation du Comité : 24 janvier 2020

Présents votants : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Antoine
DE PAMPELONNE, Dominique DUPRET, Marcel JULIEN, Gilbert
DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Daniel GUEZE,
Patrick DERIVAZ, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard
GLORIEUX, Michel CLUZEL, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ,
Gilles QUATREMER, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain
BOS, Daniel FAYARD, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Pierre LUYTON,
Jacques-Henri ROCHE, Hervé COULMONT, DEFAIVRE Claude, Christian
AUDEMARD, Marcel FRECHET, Jean-Marc SITAR et Mmes Ghislaine
CHAMBON, Thérèse PRALY et Eliane BLACHE.

Absents excusés : MM. Philippe PONTON, Daniel BLACHE, Laurent
COURBIS, Daniel DUFOUR, Christophe FRACHON, Michel REYNAUD,
Éric BOURRY, Gilles BRUN, Stephan CHABOUD, Michel BRET, Fabrice
CHIROUZE, Patrice POMMARET et Yohan BLANCHARD.

Présidence : M. AMRANE Olivier.

Secrétaire de séance : Mme. Éliane BLACHE.

Le Rapporteur : Monsieur Gilbert BOUVIER, Vice-président,

Monsieur le Vice-Président expose que les travaux de renforcement du
réseau d'eau et de défense-incendie, Route de Marsannoux à Toulaud,
prévus dans le programme AEP 2019 du syndicat mixte ont été
finalisés pour un coût total de **52 742,13€ HT**.

Le Conseil Municipal de Toulaud va prochainement délibérer pour le
versement au syndicat d'une participation d'équipement de
1717,00 € HT correspondant au montant de financement de
l'équipement de protection contre l'incendie (poteau d'incendie).

Il est proposé au comité syndical d'accepter le versement de cette
subvention.

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à
l'unanimité,

Accepte, le versement par la commune de Toulaud d'une participation
d'équipement de **1717,00 € HT** au titre des travaux de protection
contre l'incendie réalisés par le syndicat, Route de Marsannoux à
Toulaud.